

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 15 septembre 2026 à 13 h 30.

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

CONSIDÉRANT l'article 70 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'article 8.1.1 de la Politique sur la liberté académique universitaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE-CA-12-04-26-09, 14 juin 2026) de nommer Annie Chiasson et Mackenson Saintil, étudiants de cycles supérieurs, au comité sur la liberté académique pour un premier mandat de deux ans débutant le 15 septembre 2026 et se terminant le 14 septembre 2028;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

1. de nommer au comité sur la liberté académique Annie Chiasson, étudiante de cycles supérieurs, à titre de membre étudiante de cycles supérieurs provenant de l'une et/ou l'autre des associations étudiantes pour un premier mandat de deux ans débutant le 15 septembre 2026 et se terminant le 14 septembre 2028;
2. de nommer au comité sur la liberté académique Mackenson Saintil, étudiant de cycles supérieurs, à titre de membre étudiant de cycles supérieurs provenant de l'une et/ou l'autre des associations étudiantes pour un premier mandat de deux ans débutant le 15 septembre 2026 et se terminant le 14 septembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général